LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- la nouvelle politique au Japon
- la propriété industrielle
- Uappui aérien « centré sur le feu » 1918 2002



Enseignement militaire supérieur Air



Viaduc de Millau par l'architecte Norman Foster

Préface

La pleine participation de la France à la structure militaire de l'OTAN représente, entre autres, un défi pour le personnel concerné. Après les transformations effectuées dans le cadre d'Air 2010 et les réformes de grande ampleur lancées à l'été 2008, l'aptitude à s'adapter à un environnement qui continue d'évoluer dans un monde toujours plus complexe demeure une nécessité permanente.

S'adapter au milieu est une des qualités fondamentales du chef militaire, qualité qui demande ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de vastes connaissances. C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du xx1° siècle. En effet, il faut rester convaincu que « ...la véritable école du commandement est la culture générale... » (général de Gaulle : *Vers l'armée de métier*).

Les Carnets du Temps poursuivent ainsi leur objectif d'apporter aux jeunes officiers que vous êtes un fonds culturel indispensable, constitué de trois cents idées maîtresses relevant de onze domaines majeurs. Pour ce faire, le CEMS Air est aidé par un comité pédagogique composé de personnalités éminentes des mondes académique, diplomatique, universitaire et de la Défense qu'il convient ici de remercier pour leur précieuse contribution.

Je ne peux que vous encourager à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, qui vous aidera à façonner vous-même les outils dont vous aurez besoin pour faire face aux situations complexes d'un monde toujours incertain.

Colonel Carlos Martinez, commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



Cycles astronomiques et climats

Sommaire n° 67 Mai 2010

Les Carnets du Temps

Le mensuel d'information culturelle de l'officier

Centre d'enseignement mili- taire supérieur Air (CEMS Air)	Relations internationales La nouvelle politique du Japon
Directeur de la publication : Col Carlos Martinez	Économie Le taux de change
Rédacteur en chef : Cdt Corinne Robillart	Stratégie
Rédacteur en chef adjoint : Slt Gaëlle Vigy	John Boyd : de l'énergie spécifique à la guerre
Rédacteurs du CESA : Adc Sylvaine Thébault (R) Adc Jean-Paul Talimi Sgc Fanny Coffin Sgc Cassandre Gruyer	de manœuvre
Soutien technique: Cne Denis Poucet Slt Alexandre Schmitt	Géopolitique La démographie comme facteur géopolitique 12
Maquette: M. Emmanuel Batisse M. Philippe Bucher Clc Zita Martins Nunes	Histoire de l'aéronautique et de l'espace L'appui aérien « centré sur le feu » 1918-2002 14
Cal Stéphanie Moulinou	Droit et institutions
Crédits photographiques : Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA	La propriété industrielle
Diffusion : M. Pierre d'Andre	Sciences Cycles astronomiques et climat
Cal Julien Biguine Cal Tatiana Romany	Histoire 1529 : les Ottomans échouent devant Vienne
Correspondance : CEMS Air	
1 place Joffre, 75700 PARIS SP 07 - BP 43 Tél. : 01 44 42 80 64	Pensée politique Le jeu oligopolaire stable
MTBA: 821 753 80 64 st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr	La bibliothèque essentielle
Impression: BA 721 Rochefort	Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte par Karl Marx (1818-1883)
Tirage 4 500 exemplaires	Arts
Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.	Norman Foster
TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS ISSN 1769-4752	Au fil de la plume

La nouvelle politique du Japon

Jusqu'aux années 1990, le Japon connaît une croissance économique fulgurante. Mais avec l'éclatement de la bulle financière, il enchaîne les périodes de crise et subit la concurrence de pays comme la Chine. Sorti au deuxième trimestre 2009 de la plus grande récession jamais connue depuis l'après-guerre, l'archipel tente aujourd'hui de combattre le cycle de déflation qui fragilise sa reprise économique. En proie aux effets du vieillissement démographique, du conservatisme culturel et de la dégradation de la situation socio-économique, les citoyens de la deuxième puissance économique mondiale viennent d'illustrer leur désir de changement politique en élisant le Parti démocrate du Japon (PDJ) lors des législatives du 30 août 2009⁽¹⁾, alors que le Parti libéral démocrate (PLD) occupait le pouvoir depuis cinquante-quatre ans.

Le long règne du PLD

Au pouvoir depuis le rétablissement du système démocratique en 1955, le PLD (conservateur) hisse d'abord le Japon au rang de puissance mondiale, pour ensuite s'enliser dès les années 1990 dans des pratiques telles que le népotisme et la collusion avec le monde des affaires et de la bureaucratie, écrasant tout espoir de prospérité. La libéralisation économique, encouragée par les États-Unis, fragilise par ailleurs la frange la plus pauvre de la population.

La hausse de la dette publique, qui atteint aujourd'hui 170 % du PIB, les licenciements consécutifs aux fermetures d'entreprises et l'augmentation du taux de chômage (5,7 % de la population active avec 3 590 000 demandeurs d'emploi dont un million apparus en 2009) ont peu à peu créé un climat de peur où chacun redoute l'avenir. Dans cette société fondée sur le culte du travail, le chômage est vécu comme particulièrement angoissant et humiliant.

Il aura donc fallu quinze ans et cinq scrutins pour que le système de circonscription à siège unique mis en place dans le but de « *créer un système politique dynamique fondé sur l'alternance* »⁽²⁾ fasse émerger une force d'opposition viable.

Le PDJ: s'éloigner du modèle qui a conduit à la crise

La débâcle engendrée par la politique conduite jusqu'ici a amené le PDJ (centre-gauche) à bâtir un modèle politique différent. Celui-ci souhaite en effet redonner l'initiative au pouvoir exécutif en s'aidant du Bureau de la stratégie nationale, qui sera chargé de contrôler la bonne application des projets au sein des administrations. Par ailleurs, le parti s'engage à réduire les inégalités entre citoyens en mettant le peuple au cœur de ses préoccupations. À cet effet, le cabinet Hatoyama⁽³⁾ a décidé de mettre en place un certain nombre de mesures sociales portant notamment sur l'augmentation du salaire minimum, la revalorisation des retraites, le blocage de la hausse des impôts, la gratuité

scolaire ou encore l'arrêt de la surtaxe de l'essence et des péages autoroutiers. Par ailleurs, il désire encourager la natalité, dont le faible taux (1,37 enfant par femme) préoccupe les Japonais, en versant des allocations familiales. Enfin, le nouveau gouvernement souhaite ouvrir le monde du travail aux femmes qui, en maîtresses disciplinées, abandonnent dans 70 % des cas, carrière et ambition pour se consacrer à leur vie familiale. À travers ces mesures, le PDJ espère encourager la consommation des ménages et relancer l'économie.

Néanmoins, si le parti s'engage à réduire les dépenses publiques, les investisseurs craignent à la fois une dérive financière et une entrave au développement de certains domaines essentiels comme la grosse infrastructure, les progrès spatiaux ou l'Éducation.

Concernant la politique extérieure, le PDJ souhaite créer une sorte de communauté asiatique intégrant des pays comme la Chine, la Corée du Sud ou l'Inde et acquérir une certaine autonomie par rapport aux États-Unis. Néanmoins, il désire conserver cette alliance diplomatique chère au peuple japonais, tout en réfléchissant à de nouvelles formes de soutien aux opérations en Afghanistan. Pour le reste, le Japon laisse augurer un renforcement éventuel des relations diplomatiques et de la coopération technico-économique avec l'Europe et, d'un point de vue écologique, une réduction des gaz à effet de serre de 40 à 45 % d'ici à 2020 par rapport à 2005.

Victoire mesurée ou véritable révolution?

Les Japonais, sceptiques à l'égard de la réussite politique, ont voulu manifester leur mécontentement en tentant de réunir les conditions nécessaires au renouvellement de la démocratie. Néanmoins, seule une vraie révolution des mentalités pourra conduire à une révolution politique, appuyée sur un système d'alternance et une culture des partis.

Pour que cette nouvelle politique soit couronnée de succès, le PDJ devra, malgré son manque d'expérience, allier avec intelligence les réformes sociales et le réalignement géopolitique, et dépasser les querelles de camps. Minoritaire au Sénat, il devra également former des coalitions s'il espère remporter les élections sénatoriales prévues en juillet 2010.

En tout état de cause, les clefs du changement durable sont entre les mains du peuple.

- 1. 42,9 % des voix contre 26,7 pour le PLD.
- 2. Selon Masaharu Gotoda, ancien vice-Premier ministre, partisan d'une réforme politique au sein du PLD.
- 3. Le Premier ministre Yukio Hatoyama, issu comme son prédécesseur Taro Aso d'une grande famille japonaise, a été investi le 16 septembre 2009.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

Le taux de change

Le taux de change est le prix de l'opération de change qui permet de convertir une monnaie dans une autre. Il se fixe sur un marché où sont confrontées les offres et les demandes des monnaies échangées, qui sont alors appelées des devises. Les opérations de change obéissent, selon les cas, à des motifs de transaction, de rémunération ou de spéculation.

Le marché des changes international est un marché non localisé qui fonctionne en continu, cinq jours sur sept. Il est organisé par les grandes banques de tous les pays qui opèrent pour leur compte, celui de leurs clients ou des banques de moindre importance. Trois types de comportements sont envisageables. L'arbitrage consiste à déplacer des fonds d'une place à l'autre pour tirer profit des taux les plus attractifs. La spéculation vise la prise d'intérêt par le positionnement sur une devise dont l'augmentation aura été prévue. La couverture, quant à elle, a pour but de se protéger des mouvements désavantageux des taux de change. Par exemple, entre le moment où un exportateur français conclut un contrat avec un importateur américain et le moment où celui-ci va le régler, il y a un risque de baisse du dollar par rapport à l'euro. Pour en tenir compte, le vendeur doit facturer le contrat en euros ou, le cas échéant, adosser ses recettes en dollars à des dépenses en dollars afin d'assurer l'équilibre de ses comptes. Une troisième voie consiste à recourir à des instruments dérivés tels que les contrats à terme.

Sur le marché des **changes à terme**, l'achat ou la vente de devises s'établit à un cours et à un terme fixés au moment du contrat, la livraison et le paiement n'intervenant qu'au terme établi. Le taux de change est ainsi « figé » et couvre donc le risque de change. Certaines opérations à terme sont effectives *via* des « marchés organisés », fonctionnant avec des chambres de compensation (*clearing*) et des règles relativement strictes, d'autres sont nouées sur des « marchés de gré à gré ». Il s'agit alors d'opérations bilatérales, par exemple entre deux banques désireuses de se couvrir à terme. Parallèlement, des cours distincts de ceux du marché à terme s'établissent sur le marché des changes au comptant. Les opérations au comptant consistent à acheter ou à vendre une devise au cours en vigueur, le règlement intervenant après deux jours ouvrables. Elles portent essentiellement sur des comptes en devises (marché scriptural) et partiellement sur les billets de banques (marché manuel).

Les différents marchés boursiers étant en communication, une tendance à l'égalisation des taux se manifeste sous la pression des arbitrages de place en place sans qu'il y ait jamais, pour autant, un cours unique. Pour pouvoir anticiper sur leurs variations, il est donc essentiel de connaître les variables qui déterminent les taux de change, et c'est pourquoi différentes théories ont été avancées pour en éclairer les situations de surévaluation ou de sous-évaluation. Elles débouchent toutes sur une certaine conception des « taux de change d'équilibre ». La parité des pouvoirs d'achat⁽¹⁾ (PPA) pose que le taux de change entre deux devises se fixe à un niveau tel que le prix d'un bien ou d'un service tend à être le même dans les deux pays concernés. Si cette relation n'est pas satisfaite, il y a une incitation à acheter là où le bien est le moins cher et à le vendre là où il est le plus cher, les comportements d'arbitrage entre pays ramenant ainsi le taux de change vers son niveau de PPA. D'autres analyses soulignent le rôle des variables monétaires et financières. La théorie de la parité des taux d'intérêt(2) (PTI) met ainsi en relation la différence existant entre les taux d'intérêts de deux pays et le taux de change concernant leurs devises. L'approche monétaire de la balance des paiements (AMBP), développée dans les années 1970, postule pour sa part que tout désajustement entre l'offre et la demande de monnaie se résorbe grâce à des flux internationaux de capitaux.

Ces analyses ne répondent pas pleinement à la question des déséquilibres des échanges internationaux qui nourrissent la masse croissante des capitaux en circulation et provoquent périodiquement des mouvements désordonnés des taux de change. La volatilité est observée dans les relations entre le dollar, l'euro et le yen, la situation se complexifiant dans la crise avec le change fixe yuan/dollar (peg) décidé unilatéralement par la Chine depuis juillet 2008 afin de rétablir le commerce extérieur comme élément de soutien de l'activité. Les taux de change évoluent dans un système monétaire international hétérogène où les monnaies des pays développés fluctuent par rapport au dollar alors que beaucoup de monnaies de pays émergents sont liées à la devise américaine par des régimes de change administré qui vont des changes fixes (c'est le cas du yuan) au flottement géré.

- 1. Formulée avec précision par l'économiste suédois Gustav Cassel dès les années 1920.
- 2. Énoncée par John Maynard Keynes dès 1923 dans son Tract on Monetary Reform.

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France

John Boyd : de l'énergie spécifique à la guerre de manœuvre

Si le nom de Boyd évoque immédiatement le « cycle de décision » (la boucle Observation-Orientation-Décision-Action ou OODA), on ignore souvent que ce cycle n'est qu'une application particulière d'une théorie du conflit originale et particulièrement novatrice dont il convient de retracer ici la gestation.

Le colonel John R. Boyd (1927-1997) commença sa carrière au sein de l'U.S. Air Force dans les années 1950 où il participa aux derniers affrontements aériens de la guerre de Corée. Il en analysera plus tard les résultats et conclura notamment que la raison de la supériorité américaine en combat aérien résidait essentiellement dans la capacité du F-86 Sabre à passer d'une manœuvre à l'autre plus rapidement que son adversaire le MiG-15, intuition qui est directement à l'origine de la boucle OODA. Quelques années plus tard, alors instructeur à l'école de chasse de Nellis, il rédigea ce qui est sans doute l'un des premiers manuels consacrés au combat aérien moderne, Aerial Attack Study (1960), qui restera longtemps classifié.

Dans les années 1960, John Boyd développa une théorie aérodynamique permettant de comparer les performances de différents avions de chasse le long de leur enveloppe de vol (Energy-Maneuverability Theory), et de mettre ainsi au point des tactiques appropriées à tel ou tel appareil. Considéré comme un expert dans le design aéronautique, il fut bientôt nommé au Pentagone où il travailla au sein de l'équipe chargée de mettre au point les spécifications finales du chasseur F-15. Insatisfait par ce résultat, Boyd suscita l'émergence d'un petit groupe de pression (bientôt surnommé par ses détracteurs la fighter mafia) qui préconisait la construction d'un chasseur « léger » (lightweight fighter) où l'électronique serait sacrifiée sur l'autel de la manœuvrabilité et de l'agilité. Boyd eut finalement gain de cause et rédigea la « fiche-programme » du futur F-16, chasseur produit à 4 000 exemplaires et dont il est à juste titre considéré comme le père (avec l'ingénieur en chef de General Dynamics Harry Hillaker). Dans les années 1970, John Boyd prit une part active au « mouvement pour une réforme militaire » (military reform movement) qui s'élevait contre l'inflation incontrôlée des dépenses militaires et proposait au contraire d'améliorer l'efficacité des forces armées.

Boyd prit sa retraite en 1975 tout en continuant à travailler au Pentagone en tant que consultant. C'est à cette époque qu'il produisit la plupart de ses textes théoriques, sous la forme de présentations (briefings) qui seront réunies plus tard sous le titre de Discourse on Winning and Losing, mais dont aucune ne sera publiée. Après Destruction and Creation en 1976, où Boyd pose les fondements méthodologiques de son approche, il rédige Patterns of Conflict (1977-1986), dans lequel il bâtit une véritable théorie de la guerre de manœuvre en s'appuvant à la fois sur les campagnes des Mongols et sur celles de Bonaparte, mais aussi et surtout sur le Blitzkrieg allemand de la seconde guerre mondiale⁽¹⁾ (c'est l'époque de la redécouverte aux États-Unis de la pensée stratégique allemande dans le cadre de la gestation du concept Air Land Battle). John Boyd donne également dans ce texte une part importante aux stratèges classiques comme Sun Zi⁽²⁾, Jomini et Clausewitz⁽³⁾. Il y démontre magistralement l'importance à la guerre de l'initiative, de l'incertitude, de la surprise, du rythme des opérations. Il s'agit ainsi d'agir sur les facteurs psychologiques, prépondérants selon lui : « Ce ne sont pas les machines qui font la guerre. Ce sont les hommes, et ils utilisent leur intelligence. »

Penser et agir plus vite que l'adversaire, telle est donc l'idée de base exprimée dans le concept de la boucle OODA qui fait son apparition dans *Patterns of Conflict*: calquée sur le modèle du combat aérien, l'image est celle de deux adversaires qui font tourner leur propre boucle OODA en permanence, le vainqueur étant souvent celui dont la boucle tourne le plus vite (on parle alors d'« entrer à l'intérieur du cycle de décision de son adversaire »).

L'influence de Boyd dans les milieux américains de la défense à travers ses *briefings* sera grande. On estime que le *Discourse on Winning and Losing* a été présenté environ 1 500 fois. Certains auteurs avancent même qu'au moment de la guerre du Golfe, John Boyd aurait suggéré à Dick Cheney, alors secrétaire à la Défense, les grandes lignes de la manœuvre terrestre qui sera exécutée en février 1991. Plus près de nous, les idées de Boyd ont inspiré la notion de « guerre de quatrième génération » due à William Lind, et dont l'actualité irakienne montre chaque jour la pertinence.

- 1. Cf. Les Carnets du Temps n° 55, mars 2009, Blitzkrieg et puissance aérienne.
- 2. Cf. Les Carnets du Temps n° 1, avril 2003, Sun Zi.
- 3. Cf. Les Carnets du Temps n° 60, Clausewitz et la philosophie de la stratégie.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Coutau-Bégarie, président de l'Institut de stratégie comparée

Gérard Noiriel, La nation

Qu'est-ce qu'une nation ? Étymologiquement, ce mot désigne une communauté d'individus d'une même origine⁽¹⁾. C'est à partir du xviii^e siècle qu'il commence à prendre son sens moderne, c'est-à-dire politique. Les travaux de Gérard Noiriel, historien français⁽²⁾, révèlent que ce sont les idées progressistes des philosophes des Lumières et la conjugaison de trois événements historiques qui ont fait apparaître, entre 1770 et 1810, le lien entre la nation et l'État. En effet, les guerres d'indépendance en Amérique, la Révolution française et la résistance des peuples contre l'occupation napoléonienne ont participé à la conception républicaine de la « nation ». La légitimité de l'État-nation trouve alors son fondement dans le fait qu'il n'existe plus de différence qualitative entre les gouvernants et les gouvernés, qui forment une communauté de citoyens égaux.

Sous la III^e République, la « nation » devient un argument dans les revendications politiques contemporaines. Les militants doivent justifier, par des critères définis, la souveraineté du peuple au nom duquel ils parlent. La valeur identitaire devient inhérente au concept de nation. En 1882, alors que la France a perdu l'Alsace-Lorraine, le philosophe et historien Ernest Renan définit la nation comme « la volonté de vivre ensemble ». La réflexion sur l'identité nationale naît à ce moment là. Gérard Noiriel explique que celle-ci repose sur des critères à la fois subjectif – la nationalité est envisagée comme un sentiment d'appartenance à un groupe d'individus d'une même culture – et objectif – la nationalité est codifiée juridiquement, notamment par le biais de la première loi sur la nationalité française de 1889. La lutte des classes va voir émerger deux discours sur l'identité nationale. D'un côté, Jean Jaurès défend le « patriotisme » ou le fait d'être fier de faire partie d'un pays qui contribue aux progrès de l'humanité. Il s'oppose à Maurice Barrès, dont le discours sécuritaire vise à défendre l'identité nationale contre la menace étrangère. Cette logique « nationaliste » s'est retrouvée dans divers gouvernements depuis Pétain, le premier à avoir créé un organisme chargé de la question identitaire.

Gérard Noiriel a fortement contribué à ériger l'immigration en objet d'étude⁽³⁾ et à remettre en cause l'idée que la France aurait une identité. Selon lui, l'association entre la logique identitaire contenue dans le concept d'État-nation français et l'immigration met en doute la cohérence de la notion d'identité nationale.

Dans les années 1980, la privatisation des médias, et principalement de la télévision, lance une course à l'Audimat... L'actualité télévisée fabrique une information spectacle et met dès lors l'accent sur la guerre au Moyen-Orient, le terrorisme et la délinquance des jeunes de banlieue, établissant des liens de cause à effet et stigmatisant les « jeunes issus de l'immigration ». Le « communautarisme » et les « clandestins » s'imposent de fait comme étant l'antithèse des « valeurs républicaines ». Or, Gérard Noiriel démontre que depuis les années 1990, « la France est entrée dans une longue période de stabilisation des flux migratoires » et que « l'immigration est une composante légitime de la mémoire nationale ». Aussi, lors de la création en 2007 du ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale et la mise en place de la politique d'« immigration choisie » et de « reconduite à la frontière », Gérard Noiriel a-t-il démissionné de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, expliquant que « les résultats de nos recherches convergeaient pour considérer qu'un tel ministère était un grave recul par rapport aux idéaux universalistes que nous défendons en tant qu'historiens, mais aussi en tant que citoyens ».

En effet, les historiens ne cherchent pas vraiment à définir l'identité nationale car il ne s'agit pas d'un concept scientifique. Gérard Noiriel estime qu'ils sont surtout interpellés sur cette question pour servir une cause politique puisque, somme toute, aucune définition de l'identité nationale n'est acceptée par la communauté des chercheurs. La formule est si vague qu'elle permet toutes les interprétations. Dès lors, le lien « immigration » - « identité nationale », désormais institutionnalisé, leur paraît non pertinent et même périlleux.

Bibliographie

- À quoi sert l'identité nationale (Agone 2007)
- État, nation et immigration (Folio 2005)
- L'identification. Genèse d'un travail d'État (Belin 2007)



ద

- 1. Vient du latin natio qui signifie « naissance », mais aussi « peuple ».
- 2. Actuellement directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et président du Comité de vigilance face aux usages publics de l'histoire (CVUH).
- 3. En 1988, il publie Le Creuset français, Seuil.

Sous la haute direction de madame Martine Méheut, présidente de l'Association européenne des enseignants

La démographie comme facteur géopolitique

Aujourd'hui les techniques modernes de comptage et de statistique permettent avec des outils affûtés (taux de natalité, de mortalité, accroissement naturel, solde migratoire, espérance de vie, rapport de vieillissement démographique...) de mieux appréhender le devenir des sociétés. L'Institut national des études démographiques (INED) ou encore EUROSTAT illustrent l'avènement de cette science, véritable outil de prospective.

Au xvII^e siècle, Vauban soulignait le lien unissant démographie et puissance en déclarant : « *La grandeur des rois se mesure par le nombre de leurs sujets.* » Or le triomphe de la modernité semble avoir relégué l'homme au second plan. De fait, en matière de géopolitique, le facteur démographique n'est-il pas devenu obsolète ?

Alors qu'au fil du xxe siècle, l'appréciation de ce facteur n'a cessé d'évoluer, l'annonce récente d'un « *crash* démographique » mondial semble répondre à la question.

En effet, la démographie demeure un facteur de puissance car l'évolution des populations modifie en permanence les équilibres géopolitiques.

1. La population comme symbole de puissance

Jusqu'aux années 1950, la population demeura un facteur évident de puissance.

Des arguments idéologiques furent évoqués par l'Allemagne nazie ou l'Italie fasciste : les grandes nations ayant de grandes destinées, il leur revenait de conquérir de grands espaces : le *Lebensraum* de F. Ratzl. Les théories raciales influencèrent alors la démographie.

En outre, le lien entre population et conscription resta longtemps déterminant. Que l'on songe à Staline interrogeant : « Le pape, combien de divisions ? » ou encore au général de Gaulle, rappelant que « la France n'est pas seule » : disposant de son empire colonial, elle saura résister. Pour autant, la décolonisation débuta peu après. Pour les nouveaux États, l'amorce de la transition démographique fut concomitante à l'accès à l'indépendance. Rapidement les Pays non alignés, de plus en plus peuplés, évoquèrent leur force démographique comme l'outil de leur revanche!

2. Des craintes malthusianistes au problème de la dénatalité

Vers 1970, l'argument avait perdu de sa pertinence. Certains considéraient désormais qu'une population trop nombreuse devenait un frein au

développement. En outre, les démographes prévoyaient une surpopulation mondiale. Aussi des actions furent-elles menées, sous l'égide de l'ONU (40 programmes de contrôle des naissances en 1973) ou imposées par certains Etats : enfant unique en Chine, fiscalité contraignante en Inde... Mais depuis les années 1980, paraphrasant Vladimir Poutine, « il nous arrive une grande catastrophe, la dénatalité! ». La fécondité moyenne mondiale est en forte baisse : 2,52 enfants par femme dans le monde en 2009 contre 3,1 en 1995. En outre, l'espérance de vie continue de s'allonger. De fait, la population mondiale vieillit. Aussi la Chine a-t-elle cessé sa politique de l'enfant unique, pendant que le Japon devenait le laboratoire mondial du vieillissement (plus de 40 000 centenaires estimés en 2009).

Des déséquilibres démographiques croissants vont donc séparer les zones « âgées » (Europe, Amérique du Nord) des zones « jeunes » (Afrique, Asie centrale), engendrant des flux migratoires (subis ou souhaités), bouleversant les équilibres géopolitiques actuels.

3. Un vieillissement suicidaire

Dès 1994, pour Jacques Chirac, « le recul de la natalité porte en germe la baisse de notre compétitivité ». De fait, le coût économique du vieillissement est fréquemment évoqué : financement des retraites, frais de santé liés au « quatrième âge », développement d'économies parallèles et d'activités illégales...

Sur le plan politique, l'évolution du poids ou de la structure démographiques d'un pays reste lourde de conséquences. D'une nation vieillissante émerge une gérontocratie, peu dynamique, néfaste à la politique de puissance et au rayonnement d'un État. Par ailleurs, une population élevée sert d'argument dans l'évolution des représentations nationales (que l'on songe au nombre de députés européens allemands, ou aux réformes évoquées du CSNU).

Enfin, et plus essentiellement encore, les changements démographiques à l'œuvre influent sur les critères d'identité. Que l'on évoque la « guerre des berceaux » en Israël, la question des Serbes au Kosovo, l'intégration turque à l'UE, ou encore « le défi hispanique » aux États-Unis, l'influence géopolitique de la démographie reste forte à travers le monde.

Ainsi, contrairement à certaines idées reçues, la démographie demeure au cœur des relations étatiques, interétatiques, et transétatiques. L'Europe, en quête d'identité et de reconnaissance internationale, ne saurait s'en affranchir.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

L'appui aérien « centré sur le feu » 1918-2002

L'appui aérien centré sur le feu, selon la terminologie actuelle, concerne la participation directe de la puissance aérienne à la bataille des forces de surface et comprend l'appui aérien rapproché (Close Air Support) et l'interdiction (Battlefield Air Interdiction). Son efficacité dépend de plusieurs facteurs : de la qualité et de la valeur des appareils aptes à l'appui des forces de surface ; de l'organisation du commandement et du contrôle des avions d'appui; de la qualité des communications entre les forces terrestres et aériennes; de l'entraînement commun aux opérations d'appui; et enfin, de la doctrine.

Dans l'histoire de l'appui aérien, trois périodes se distinguent. La première est celle des balbutiements. Elle voit la naissance d'une aviation spécialisée dans l'appui aérien rapproché. Le service aérien de l'armée allemande impériale, la Luftstreitkräfte, est le premier à mettre en service un avion adapté à l'appui aérien, le Halberstadt CL II, et constitue, en avril 1918, des Schlachtstaffeln, escadrilles spécialisées dans l'appui à la bombe et à la mitrailleuse des troupes au sol à très basse altitude. Au cours de l'Entre-deuxguerres, de nombreux avions d'assaut sont mis en service. Le plus célèbre est le bombardier en piqué allemand Stuka Ju-87. Mais il faut aussi citer le Caproni Bergamasca AP-1 développé d'après les idées du général italien Amedeo Mecozzi, l'Aichi D3A japonais qui fait des ravages à Pearl Harbor, le terrible *Ilyushin Il-2 Sturmovik* russe chasseur de chars avec ses 600 kg de bombes ou de roquettes ou le Breguet Bre-693 français de bombardement en vol rasant employé en mai 1940 contre les colonnes de Panzer dans la région de Maastricht. L'élaboration des méthodes d'appui aérien revient aux Allemands et plus particulièrement au colonel von Richthofen. Commandant de la Légion Condor durant la guerre d'Espagne, il organise des détachements auprès des forces terrestres équipés de liaisons sol-air pour guider l'aviation d'assaut.

Cet usage se perfectionne au cours de la seconde guerre mondiale, avec la création de véritables chaînes de commandement dédiées à l'appui aérien qui relient des détachements placés auprès des unités terrestres – division, corps d'armée – à un centre de commandement aérien tactique placé auprès d'une

armée. Cette organisation se montre apte à diriger des avions en vol pour répondre à des demandes d'appui immédiates, en moins de trente minutes, grâce à des moyens radars permettant de connaître la situation aérienne. Les avions spécialisés disparaissent car ils se montrent incapables de tenir le ciel face aux chasseurs purs. À la fin de la guerre, le Stuka qui a subi de lourdes pertes lors de la bataille d'Angleterre n'opère plus que de nuit en vol horizontal ou remorque des planeurs tandis que des chasseurs modifiés comme le P-47 américain, le FW-190G allemand et le Yak-7B russe se consacrent à l'appui aérien. L'organisation alliée se montre très efficace et permet de consacrer une large partie de l'effort aérien, libéré de la tâche d'acquisition de la supériorité aérienne, à l'appui des opérations terrestres. Ce système mis au point à l'issue de la bataille de Kasserine – basé sur la centralisation du commandement et du contrôle des moyens aériens à un échelon élevé et l'adaptation d'une chaîne de commandement air aux unités terrestres – est ensuite repris avec quelques modifications de la guerre de Corée jusqu'à la guerre de libération du Koweït.

Aujourd'hui, plusieurs facteurs contribuent à faire évoluer l'appui aérien dont le contrôle reste cependant centralisé. Tout d'abord, la nature des conflits - qui sont de moins en moins des conflits d'attrition - réduit l'importance de la mission d'interdiction par rapport à l'appui aérien rapproché. Ensuite, l'appui aérien fournit une puissance de feu indispensable à la manœuvre des forces de surface compte tenu d'une part de l'allègement des unités terrestres qui perdent une partie de leur appui organique d'artillerie pour devenir plus légères et plus mobiles - à l'image des nouvelles Brigade Combat Team américaines – et, d'autre part, de la perte du caractère linéaire de la manœuvre terrestre au profit d'un combat décentralisé, comme les opérations Enduring Freedom et Iraki Freedom ont pu le montrer. Enfin, l'amélioration des systèmes de communication (Rover, Scarabée) et les munitions guidées avec précision accroissent dans des proportions considérables l'efficacité des missions d'appui. Cependant, des exemples récents montrent que l'appui aérien dépend aussi de la qualité de l'esprit interarmées comme l'illustre l'opération Anaconda en mars 2002, qui avait été en grande partie préparée sans concertation avec la composante aérienne et alors que l'organisation de l'appui aérien ne comportait pas un organisme comparable à un Air Support Operations Center.

La propriété industrielle

La propriété industrielle, fondée sur un arbitrage entre l'incitation à créer et la préservation des créations, est régie par le *Code de la propriété intellectuelle*. Elle se caractérise par la délivrance de titres de propriété industrielle, assurant au créateur la reconnaissance et la protection de son œuvre. Ils constituent un cadre juridique propre à favoriser le développement économique et l'amélioration de la qualité de vie.

Parce qu'elle comporte nécessairement une part du génie propre de son inventeur, une **création** commande l'octroi d'une forme de **propriété**. L'activité créatrice fait fréquemment appel à des éléments émanant de créations antérieures. Cette chaîne d'innovation est un moteur de croissance essentiel, d'une grande valeur patrimoniale et d'une utilité économique et stratégique majeure, pour les entreprises et la Société en général. Pour la protéger, en France, le **Code de la propriété intellectuelle** régit les droits relatifs à la propriété industrielle et aussi ceux relevant de la propriété artistique et littéraire. Il est l'aboutissement d'une longue histoire...

La notion de propriété intellectuelle est ancienne : l'un des premiers monopoles conceptuels accordés remonte au vr s. av. J.-C., avec la loi de Sybaris, une cité de la Grande Grèce (Italie du Sud), qui portait sur l'invention de recettes de cuisine. Celui qui détenait une telle recette devait la rendre publique (divulgation) en contrepartie d'un monopole (brevet), pour une durée limitée. Le premier brevet industriel fut attribué en 1421 à l'architecte et ingénieur italien Filippo Brunelleschi, pour une invention concernant la manutention de marchandises destinées au transport maritime. En France, sous l'Ancien Régime, les auteurs obtenaient un monopole par voie de « privilège royal », et les « inventeurs » et artisans étaient protégés par la tenue de registres publics d'enregistrement des armoiries, des poinçons, des marques de fabriques et d'artisans. La République abolira ces dispositions, considérées comme des « privilèges », mais consacrera la protection des droits d'auteur, des marques et des brevets par voies législatives successives, jusqu'à la promulgation du Code de la propriété intellectuelle, créé par la loi n° 92-597 du 1er juillet 1992, complété par la loi n° 2006-961 du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information, et modifié le 29 janvier 2009.

Concernant les brevets, la nécessité d'une *protection internationale de la pro- priété industrielle* s'est révélée à Vienne en 1873, lorsque des exposants étrangers refusèrent de participer au Salon international des inventions, par crainte que leurs idées ne soient dérobées et exploitées dans d'autres pays. Cela a conduit, en 1884, à l'entrée en vigueur de la **Convention de Paris pour la protection de la** *propriété industrielle*. Elle « *s'applique non seulement à l'industrie et au commer-*

ce proprement dits, mais également au domaine des industries agricoles et extractives et à tous produits fabriqués ou naturels ». Elle régit « les brevets d'invention, les modèles d'utilité, les dessins ou modèles industriels, les marques de fabrique ou de commerce, les marques de service, le nom commercial et les indications de provenance ou appellations d'origine, ainsi que la répression de la concurrence déloyale ». La délivrance des titres de propriété industrielle est confiée à des offices nationaux, tel l'INPI (Institut national de la propriété industrielle), ou régionaux, comme l'Office européen des brevets. La protection internationale de la propriété industrielle est administrée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), institution spécialisée des Nations unies comptant aujourd'hui 184 États membres. Elle régit notamment le **traité de coopération en matière de brevets**, le **système de Madrid** pour la protection des marques, et le **système de La Haye** pour les dessins et modèles industriels.

En conférant un droit exclusif à son titulaire, le brevet garantit la protection d'une invention pour une durée de vingt ans au cours de laquelle elle ne peut être utilisée sans consentement. En contrepartie, le détenteur doit divulguer publiquement des informations concernant son œuvre afin d'enrichir le fonds général de connaissances. L'objet d'un brevet est donc de proposer à l'innovateur un échange entre un monopole temporel et la publication détaillée de sa découverte. Les marques permettent, quant à elles, une différenciation des produits ou des services similaires offerts par des producteurs ou fournisseurs différents. Leur protection est renouvelable indéfiniment. Les dessins ou modèles industriels présentent l'aspect ornemental ou esthétique d'un objet. Lorsqu'un modèle industriel est protégé, son titulaire possède le droit exclusif de s'opposer à toute copie ou imitation et se voit garantir un revenu équitable des investissements consentis. Cette protection est avantageuse pour l'ensemble du public dans la mesure où elle favorise la diversification de l'offre et encourage la loyauté de la concurrence et des pratiques commerciales.

Les actes constituant une violation des droits de propriété industrielle sont distincts d'actes de concurrence déloyale ou de parasitisme, préjudiciables aux acteurs économiques. Trois types d'actes de concurrence déloyale peuvent être distingués, leur but étant généralement de détourner une clientèle : ceux créant une confusion avec les produits, les services, les activités industrielles et commerciales d'une entreprise, ceux trompant sciemment le public sur les caractéristiques de produits et de services, et ceux visant à discréditer les offres d'une entreprise (en cas de diffamation, cela relève du Code pénal). Une action en concurrence déloyale peut donc être intentée en complément d'une action en contrefaçon, auprès des instances judiciaires compétentes, civiles ou commerciales

Sous la haute direction de monsieur Patrick Hubert, magistrat consulaire - juge au tribunal de commerce de Paris

Cycles astronomiques et climat

La théorie astronomique des climats développée par Milutin Milankovitch (1871-1958) a situé l'explication des grands changements climatiques que sont les périodes de glaciation dans les variations des mouvements de la Terre dans l'espace. Les effets de la période interglaciaire actuelle, relativement longue, se renforcent à cause de l'activité humaine.

La théorie astronomique des climats

La théorie astronomique des climats s'appuie sur l'idée que les variations à long terme des paramètres de l'orbite et de la rotation terrestres engendrent des variations de la quantité de chaleur (ou insolation) reçue par la Terre pouvant entraîner des changements climatiques.

En effet, si la Terre subissait la seule attraction du Soleil, son mouvement elliptique et son axe de rotation resteraient inchangés au cours du temps. Par leur seule attraction gravitationnelle, la Lune et les autres planètes du système solaire perturbent ce mouvement. Les variations d'insolation à la surface de la Terre résultent des variations combinées de la distance Terre-Soleil et de l'orientation de son axe de rotation.

Milankovitch avait établi cette théorie en 1941 en fonction de trois paramètres de la rotation de la Terre autour du Soleil :

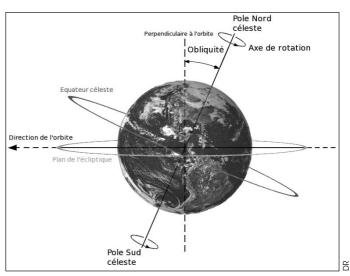
- l'**excentricité** (qui mesure l'aplatissement de l'orbite terrestre autour du Soleil, appelée écliptique) varie lentement de sorte qu'elle passe d'un cercle parfait à une ellipse légèrement aplatie selon deux périodes d'environ 110 000 et 400 000 ans. Il en résulte une variation de la distance Terre-Soleil qui influence la quantité moyenne de rayonnement solaire reçu sur Terre ;
- l'**obliquité** (qui mesure l'inclinaison de l'axe de rotation par rapport au plan de l'écliptique), responsable du contraste des saisons, connaît actuellement une oscillation de deux degrés sur une période de 41 000 ans ;
- la précession est le mouvement conique de l'axe de rotation de la Terre autour de la perpendiculaire à l'écliptique du Soleil et de la Lune sur le bourrelet équatorial de la Terre. D'une période de 22 000 ans, elle est responsable du changement de la position des solstices et des équinoxes le long de l'écliptique.

Mouvements astronomiques et variation du climat

L'étude des sédiments océaniques a confirmé l'existence des périodes suscitées (22 000, 41 000 et 110 000 ans) confirmant ainsi la théorie de Milankovitch. En moyenne 100 000 ans séparent deux maximums de glaciation.

Entre ces maximums, se succèdent des périodes interglaciaires dont les durées peuvent s'étendre de quelques milliers d'années à plusieurs dizaines de milliers d'années, selon la conjoncture astronomique. Les maximums de glaciation correspondent à ceux des volumes des calottes polaires et aux minimums des niveaux marins. L'établissement des calottes (ou l'extension de la banquise) entraîne un refroidissement progressif des hautes latitudes et une modification de la circulation océanique profonde, provoquant une variation d'abondance de certains composés atmosphériques entre les réservoirs que sont l'atmosphère et l'océan, notamment le dioxyde de carbone et le méthane. En période glaciaire, la diminution de la concentration de ces gaz dans l'atmosphère (réduisant ainsi l'effet de serre) contribue très largement au refroidissement initial engendré par la construction des calottes. La combinaison favorable des trois paramètres astronomiques a conduit, il y a 128 000 ans, à l'avant-dernière grande déglaciation. Une conjonction semblable a eu lieu il y a 11 000 ans et a conduit à l'établissement de l'interglaciaire actuel. Cependant, l'excentricité ayant été plus forte il y a 128 000 ans qu'il y a 11 000 ans, le précédent interglaciaire a connu des étés plus chauds que l'actuel, ce qui s'est traduit par une température moyenne plus élevée (environ 2 degrés) ainsi que par un niveau des mers plus haut (environ 2 mètres). De nos jours, l'excentricité de l'ellipse étant particulièrement faible et l'inclinaison loin

d'être à son minimum, l'interglaciaire actuelle risque de se renforcer (étés plus chauds et niveau des mers plus élevé). Hélas, depuis le début de l'ère industrielle, les humaines activités contribuent à accélérer ce réchauffement et la nature n'est pas capable d'absorber cette évolution bien trop rapide.



Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

1529 : les Ottomans échouent devant Vienne

Devenu au fil des siècles le symbole des affrontements entre les armées de la chrétienté et de l'islam, le siège de Vienne de 1529 marque l'ultime avancée de l'Empire ottoman vers l'Ouest.

Deux immenses empires, deux civilisations



Au début du xvr siècle, la ville de Vienne se trouve en réalité à la périphérie de l'empire des Habsbourg et à moins de 150 km des frontières de l'Empire Ottoman. Deux mondes, deux civilisations et deux religions se font face.

D'un côté, l'empire des **Habsbourg et l'empereur**, **Charles Quint**, à la tête de territoires immenses sur lesquels « *jamais le soleil ne se couche* », de l'Europe à l'Amérique du Nord et latine. La puissance nouvelle de cet empire repose avant tout sur les richesses fabuleuses de l'Amérique et sur le commer-

ce transatlantique, et il dispute à son puissant voisin, l'Empire ottoman, la suprématie dans les Balkans et les routes commerciales de la Méditerranée.

L'empire des Habsbourg se présente comme une mosaïque de peuples, ce qui est une force pour la diversité des cultures et un réservoir démographique. Mais c'est aussi une faiblesse à une époque où les États modernes cherchent à accroître leur centralisation et tendent à devenir des États-nations. Pour Charles Quint, la lutte contre l'ennemi turc est donc l'occasion de fédérer l'empire et la chrétienté contre un ennemi extérieur.

De l'autre côté, l'Empire ottoman, dirigé par un sultan puissant et charismatique, Soliman le Magnifique, qui domine un vaste empire s'étirant des Balkans à l'Afrique du Nord et dont l'islam est le ciment. Cet empire possède déjà une organisation administrative très aboutie, beaucoup plus avancée que la plupart des États européens, et il se caractérise par des clivages sociaux ou ethniques moins marqués qu'en Occident. Ainsi, à l'instar du conseiller de Soliman, Ibrahim Pacha, d'origine albanaise, tous les citoyens de l'empire peuvent faire carrière dans l'administration ou l'armée. Ce mélange culturel favorise un foisonnement intellectuel et scientifique qui

rayonne au delà des frontières. Cependant, Soliman le Magnifique est avant tout un chef religieux, un calife, et à ce titre il appelle à la guerre sainte contre son puissant voisin chrétien.

Vienne tient bon...

En mai 1529, 150 000 soldats ottomans marchent sur Vienne, qu'ils atteignent le 24 septembre. Cette invasion turque provoque la panique des citadins, qui abandonnent la défense de la cité à 400 soldats. Charles Quint, qui est engagé dans une guerre difficile contre la France, consent néanmoins à l'envoi de 17 000 hommes. Soliman ne veut pas d'un siège long et coûteux car, si la ville ne tombe qu'à l'issue d'un siège long et difficile, ses soldats ont le droit de piller la ville pendant trois jours. À l'inverse, si la ville se rend très vite et donc sans résistance, tous les trésors reviennent en propre à Soliman. Aussi, pour impressionner la population, fait-il tonner son imposante artillerie et propose aux Viennois de se convertir en échange de la vie sauve. Les assiégés refusent et proclament l'union sacrée au non de la foi chrétienne.

Les Turcs commencent par piller les faubourgs de Vienne et bombardent la ville. En même temps, ils attaquent les murs de la cité en creusant des sapes, des galeries souterraines passant sous les murs et que l'on remplit de poudre pour faire sauter les fortifications. Cependant, un allié inattendu vient au secours des assiégés : la pluie. Les intempéries ralentissent en effet les travaux, inondent les galeries et empêchent ainsi la poudre noire d'exploser. Par ailleurs, les Turcs, qui bivouaquent dans la boue depuis des mois et qui ne possèdent pas assez de vivres pour tenir jusqu'au printemps, se mettent à douter de la victoire. Soliman promet alors une forte récompense et le grade de capitaine à celui qui franchira, le premier, l'enceinte viennoise.

Lors d'une escarmouche, une escouade de soldats impériaux fait un prisonnier qui est soumis à la question et révèle précisément où les Turcs creusent la sape principale et où sont placés les barils de poudre. C'est pourquoi, lorsque la sape explose, les assiégeants sont attendus, mais, plus grave, la brèche provoquée par l'explosion n'est pas assez large pour laisser pénétrer dans la ville les troupes ottomanes. Cette double surprise sème le doute chez les Turcs et, après un assaut d'une rare violence, ils sont vaincus.

Soliman décide donc de lever le camp ; Vienne est libérée et devient le symbole de la résistance chrétienne face au monde musulman. Toutefois, l'Empire ottoman s'est installé durablement dans les Balkans et constitue toujours une menace pour les territoires des Habsbourg et l'Europe centrale en général.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

Le jeu oligopolaire stable

Le seul jeu transpolitique stable à long terme est le jeu oligopolaire, réunissant de cinq à sept polities de puissance équivalente. La situation leur impose une stratégie défensive, efficace et durable, d'instauration, de maintien et de restauration de l'équilibre.

Appelons **oligopolaire** un jeu transpolitique réunissant « quelques » polities, soit de cinq à sept selon les enseignements de l'histoire. On les suppose de puissance équivalente. Pour que cette clause soit respectée, il faut que les puissances absolues soient comparables et les coefficients de mobilisation aussi. Dans ces conditions, aucune politie n'est assez puissante pour l'emporter sur la coalition de toutes les autres. Même si l'une devait brutalement augmenter son coefficient de mobilisation et devenir supérieure aux autres prises une à une ou ensemble, leur coalition finirait malgré tout par l'emporter, car elles ne manqueraient pas d'élever leurs coefficients respectifs en proportion.

Sans doute, la formule peut être renversée et suggérer qu'une coalition à quatre, cinq ou six l'emporterait sur la politie ainsi isolée. Mais le calcul en serait douteux, pour deux raisons. D'une part, aucune ne saurait à l'avance quelle serait la victime désignée, elle-même peut-être, si bien que la perspective devient un risque à prévenir plutôt qu'une occasion à saisir. De l'autre, les bénéfices seraient négligeables comparés aux risques, car les dépouilles du vaincu partagées entre les coalisés pèseraient peu. L'hypothèse, malgré tout, révèle que le jeu impose à chaque politie d'y participer activement et efficacement, sous peine de disparaître, puisque l'abolir ne coûterait rien et serait tout bénéfice pour les autres.

Le jeu étant fondé sur l'impossibilité de gagner par la puissance, il impose à chaque politie une stratégie dominante défensive. Chacune a pour objectifs raisonnables et accessibles la sécurité et le maintien de l'acquis. Pour l'atteindre, il faut prévenir les agressions. Pour ce faire, il convient de fixer entre les joueurs des règles du jeu et de les faire respecter, de manière que chacun puisse supputer les intentions d'autrui, parier qu'elles seront en accord avec la stratégie dominante et trouver un recours en cas d'agression intempestive. Or, le nombre réduit des polities leur permet de maintenir des

contacts permanents, de réduire les coûts de coalition, de prévoir avec une certitude raisonnable les mouvements de chacune et de compter sur l'aide de coalisés en cas d'agression.

Pour que cette situation favorable à la sécurité soit perpétuée, il faut que le rapport des forces ne s'éloigne jamais de l'équilibre. C'est donc celui-ci qui devient l'enjeu exclusif de la politique extérieure, si bien que les relations transpolitiques se limitent à instaurer, préserver et restaurer l'équilibre. Le jeu tend à la paix sans exclure la guerre, car elle peut s'avérer indispensable à l'effectuation de l'équilibre. Mais les engagements militaires ont toutes chances d'être proportionnés aux enjeux limités, de telle sorte que la guerre peut être domestiquée et civilisée, pour devenir l'instrument subordonné de la politique extérieure des polities. Cette bénédiction, pourtant, ne peut jamais être tenue pour acquise, car la guerre, en tant que conflit violent, a sa logique propre de la montée aux extrêmes de la lutte à mort, si bien que la guerre la plus modeste dans ses origines et ses objectifs peut toujours échapper à la prudence des politiques et, de limitée, devenir totale.

Les jeux oligopolaires sont rarissimes dans l'histoire générale de l'humanité, car la clause double du nombre et du rapport des forces est très rarement remplie. Le seul exemple pur est procuré par l'histoire européenne. Après la phase de dispersion politique féodale du xe au XIIIe siècle, consécutive à la dislocation de l'Empire carolingien et assimilable à un jeu polypolaire, la guerre permanente conduit à l'émergence, à partir du tournant des XIVe et XVe siècles, de monarchies de mieux en mieux circonscrites et de plus en plus centralisées, mais, par pure rencontre, leur nombre se cantonne aux chiffres oligopolaires fatidiques et le rapport des forces bloque de siècle en siècle toute aventure hégémonique et impériale. Le jeu oligopolaire se met peu à peu en place, de manière chaotique et à travers d'innombrables guerres, des lendemains de la guerre de Cent Ans jusqu'à la mi-xvIIe siècle. Ce sont les traités de Westphalie, en 1648, qui entérinent le jeu. Il se maintiendra jusqu'en 1914 et assurera à l'Europe non pas la paix perpétuelle, mais des guerres limitées, en dehors de l'épisode idéologique infligé aux Européens par les Français saisis par l'hybris révolutionnaire et punis par la némésis* des coalitions antifrançaises, entre 1792 et 1815.

^{*} L'hybris, ou démesure, était pour le Grec de l'Antiquité la dérive d'un orgueil qui ne se retient plus. L'hybris attire un châtiment : la nemesis, la destruction. (Thierry Graissin)

Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte par Karl Marx (1818-1883)

« Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas de toutes pièces, dans des circonstances qu'ils auraient eux-mêmes choisies, mais dans des circonstances qu'ils trouvent immédiatement préétablies, données et héritées. »

C'est en 1852, alors que depuis quatre ans un élan révolutionnaire embrase l'Europe, que Marx, immigré allemand à Londres, écrit cet ouvrage d'actualité française, pour un journal new-yorkais. Il y retrace l'histoire de la II^e République, depuis son instauration le 24 février 1848 jusqu'au coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851, qui fait étrangement écho à la prise de pouvoir opérée par son oncle Napoléon, le 18 brumaire de l'an VIII (9 novembre 1799). En même temps qu'il déroule les faits, Marx s'attache à analyser les antagonismes sous-jacents et les différents rapports de force. Il veut expliquer la situation en termes de lutte des classes : « ramener les conflits politiques à des luttes d'intérêt entre classes sociales et fractions de classes existantes en raison de l'évolution économique » et, à la lumière des événements présents, entrevoir le sort de la révolution.

La théorie de la répétition historique

« Hegel remarque quelque part que tous les grands faits et les grands personnages de l'histoire universelle adviennent pour ainsi dire deux fois. Il a oublié d'ajouter : la première fois comme tragédie, la seconde fois comme farce. »

En effet, pour Marx, le héros historique apparaît une première fois de façon tragique, c'est-à-dire comme une « individualité universelle » qui se dégage de circonstances particulières (Napoléon I^{er}) et la seconde fois de façon comique, c'est-à-dire comme un sujet singulier qui porte l'universel comme un masque trop grand pour lui (Louis Bonaparte). La répétition historique, en rejouant le passé dans le présent, crée une sorte d'anachronisme, dont l'aspect parodique produit une confusion des genres (tragi-comédie ou « *Haupt-und Staatsaktionen* »⁽¹⁾). Cette double occurrence a pour fonction de désacraliser le passé en dévoilant le vrai visage du héros et ainsi de permettre aux individus d'en faire le deuil par une sorte de *catharsis*.

L'énigme du 2 décembre

« Il reste à expliquer comment une nation de 36 millions d'habitants peut être surprise par trois chevaliers d'industrie et être capturée sans résistance » : comment Louis Bonaparte a-t-il donc pu s'emparer du pouvoir ?

S'opposant aux analyses de Hugo et Proudhon(2) sur la question, Marx

développe l'idée en chiasme suivante : « *les circonstances font les hommes tout autant que les hommes font les circonstances* ». En effet, si les individus n'agissent pas sur l'histoire sans conditions, les conditions ne déterminent pas non plus mécaniquement l'action : l'histoire reste relative aux conditions de possibilité de l'action dans un rapport réciproque avec les circonstances. Pour en arriver à cette conception matérialiste de l'histoire, Marx a dû apprendre à se détacher de la philosophie hégélienne⁽³⁾ qu'il juge trop idéaliste.

Selon lui, l'histoire marcherait à l'antagonisme, avançant par le « côté obscur » où « se développe une lutte entre la classe prolétaire et la classe bourgeoise » car l'exploitation économique créerait inévitablement des rivalités sociales. L'histoire correspond donc, pour Marx, à celle de la lutte des classes.

Si, *a priori*, il ne trouve pas d'explications en ces termes concernant le coup d'État du médiocre Louis Bonaparte, il reste persuadé que c'est bien la lutte des classes qui a mis en place les conditions préalables à cet événement. Mais alors, quel est donc l'écho social de cette accession au pouvoir ? À quel rapport de forces renvoie-t-elle ?

Marx dévoile sa thèse dans le dernier chapitre : « La force gouvernementale ne flotte pas dans les airs. Bonaparte représente une classe et, à vrai dire, la classe la plus nombreuse de la société française, les paysans parcellaires. »

Bonaparte, l'expression de la représentation politique d'une masse éclatée

Pour Marx, la conjonction des crises économique et institutionnelle a formé des circonstances propices au coup d'État. Le caractère épars de la paysannerie parcellaire, sorte de masse éclatée, de communauté sans relations vivant des mêmes conditions de production, aurait conditionné une certaine forme de représentation politique : la dictature personnelle.

Pour lui, ce coup d'État est donc relatif aux facteurs économique, sociogéographique et politique déterminant la classe virtuelle et inorganisée des paysans parcellaires, qui vivent dans la nostalgie de l'époque révolue du Premier Empire, véritable âge d'or de la parcelle paysanne.

- 1. Ancien genre du théâtre allemand combinant, dans une scénographie du double, une action classique et sa parodie.
- 2. Selon Marx, Hugo reste dans l'histoire anecdotique qui grandit involontairement celui qu'elle voulait rabaisser, et le philosophe et sociologue Proudhon dans l'histoire apologétique, justifiant rétrospectivement le régime qu'elle voulait au départ dépasser.

3. La pensée de Marx est largement inspirée de celle de Hegel.

Bibliographie

- *Marx, Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte,* Flammarion, préfacé par Grégoire Chamayou, 2007.

Norman Foster

Né en 1935, Norman Foster est diplômé d'architecture de l'université de Manchester et de Yale (États-Unis). En 1963, il co-fonde l'agence « *Team 4* » avec Richard Rogers et leurs épouses respectives, Wendy Cheesman Foster et Su Rogers. À partir de 1967, son associé part travailler avec Renzo Piano⁽¹⁾, et Foster monte, avec son épouse, le cabinet *Foster Associates*, rebaptisé en 1999 *Foster + Partners*⁽²⁾, qui compte aujourd'hui plus de 500 assistants implantés dans une cinquantaine de pays.

L'œuvre de Norman Foster est caractérisée par l'architecture et la création de mobiliers *high-tech*, style à la fois sobre et élégant qui privilégie minimalisme, transparence et respect de l'environnement.



Son goût prononcé pour ce nouveau style d'architecture est visible dès le début de sa carrière. Considéré comme un pionnier en la matière, Norman Foster dessine en 1970 l'*IBM Pilot Head Office* de Portsmouth, le premier bâtiment intégrant des espaces dédiés aux ordinateurs (ceux-ci étant auparavant dans des locaux séparés). Au siège de la compagnie d'assurance *Willis Faber & Dumas* à Ipswich, il intègre des panneaux en verre qui réfléchissent la lumière le jour

et deviennent transparents la nuit, ainsi qu'un toit végétal, une révolution pour l'époque. Dans les années 1980, il est un des premiers à se soucier de l'écologie et à imaginer des bâtiments qui utilisent au maximum les énergies renouvelables ou qui tendent à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre. Il bâtit alors la plus haute tour d'Europe, la *Commerzbank* de Frankfort, « *la première tour écologique, efficace sur le plan énergétique et agréable à vivre* ». En Asie, la *Hongkong & Shanghai Banking Corporation* utilise les ressources naturelles et tient compte des traditions locales. En effet, l'eau de mer sert à alimenter la pompe du système d'air conditionné et le bâtiment est agencé selon les principes du *Feng Shui*⁽³⁾. L'aéroport de Pékin, conçu dans les années 2000, obéit lui aussi aux traditions locales puisque son toit aérodynamique, en forme de dragon qui s'élance vers le ciel, évoque non seulement la destination de l'ouvrage mais surtout le symbole de la Chine.

Norman Foster ne conçoit pas l'architecture sans l'ingénierie. Aussi associe-t-il, dans ses équipes, des architectes et des ingénieurs de tous horizons qui

travaillent en étroite collaboration. La réflexion sur la conception d'un projet doit prendre en compte plusieurs facteurs : la finalité de l'ouvrage — qu'il s'agisse d'un pont, d'un immeuble de bureaux ou d'appartements, d'un aéroport ou encore des produits de design — son impact environnemental, le symbolisme et l'esthétisme de sa forme « et surtout sa capacité à élever les esprits », comme en témoignent le viaduc de Millau, dont la silhouette épurée se fond dans le paysage et qui, de nuit, « dessine des minces rubans de lumière à travers la vallée » ou encore le Cucumber⁽⁴⁾ du 30 St Mary Axe à la City de Londres, considéré comme le premier gratte-ciel écologique du Royaume-Uni. Sur 180 mètres de hauteur, sa silhouette aérodynamique permet au vent d'assurer seul la ventilation de l'immeuble, des stations météo gérant l'ouverture des fenê-

tres. À l'intérieur, les étages sont organisés en étoile à six branches pour que l'ensemble des locaux soit baigné par la lumière extérieure afin de réduire la consommation d'énergie.

À l'instar de ces créations, Norman Foster modernise des édifices anciens, parmi lesquels figurent le réaménagement du *British Museum* ou celui du *Reichstag* de Berlin que l'architecte a couvert d'un dôme diffusant une lumière naturelle dans l'hémicycle, tout en prenant soin de conserver les vestiges du III^e *Reich*.



Le Cucumber - Londres

Avec plus de 200 réalisations, Norman Foster, qui jouit d'une renommée internationale, a été lauréat de plus de 400 récompenses et prix d'excellence dont la médaille d'or du RIBA⁽⁵⁾, la médaille d'or de l'Académie française d'architecture, la médaille d'or de l'Institut des architectes américains puis le prix *Pritzker*, distinction suprême du monde de l'architecture. Très impliqué dans sa profession, il est membre du *Royal College of Art*, du RIBA, de l'*Architecture Foundation of London* et vice-président de l'*Architectural Association* de Londres. En 1999, il est nommé pair du Royaume-Uni, avec le titre de baron *Foster of Thames Bank, of Reddish in the County of Greater Manchester*.

- 1. Ils ont notamment dessiné le centre Pompidou à Paris.
- 2. www.fosterandpartners.com
- 3. Art chinois qui consiste à harmoniser les énergies circulant dans un endroit de manière à favoriser la santé, le bien-être et la prospérité de ses habitants.
- 4. Connu aussi sous le nom de Gherkin (cornichon) ou Swiss Re Building.
- 5. Royal Institute of British Architects.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Une étymologie bien populaire

« À quoi sert un terrain de **golf**? À jouer au **golf**. Un court de tennis? À jouer au tennis. Eh bien, un camp de prisonniers, ça sert à s'évader... », Jean Renoir, La Grande Illusion.

Au xvIII^e siècle, le terme golf apparaît une première fois dans la langue française pour désigner un voyage en Écosse. Sa véritable introduction dans le discours français ne date que de la fin du XIX^e siècle avec l'arrivée du jeu du même nom.

Mot anglais d'origine écossaise, il est peut-être issu d'un terme néerlandais « Kolf » (bâton) mais le jeu néerlandais était malgré tout différent de la pratique écossaise. Expliquer ce mot, c'est affronter ainsi de nombreux trous que certains veulent balayer d'un seul coup en inventant une étymologie fantaisiste. Golf serait ainsi le sigle de l'expression : Gentlemen only, Ladies forbidden. Tout séduisante que soit cette explication, elle ne résiste pas à la vérité historique puisque le golf était très prisé de la couronne écossaise, notamment de Marie Stuart!

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros, chef d'état-major de l'armée de l'air

Jean-Marc Laurent, général de division aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.

Jean Tulard, de l'Académie des sciences morales et politiques.

Jean Baechler, de l'Académie des sciences morales et politiques.

André Lewin, ambassadeur de France.

Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Martine Méheut, présidente de l'Association européenne des enseignants.

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Patrick-Louis Hubert, magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.

Patrick Facon, directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.

François Pernot, maître de conférences en histoire moderne.

Hervé Coutau-Bégarie, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Alain Bévillard, général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.

Les Carnets du Temps

Centre d'enseignement militaire supérieur Air 1 place Joffre 75 700 PARIS SP 07 B.P. 43 www.eoaa.air.defense.gouv.fr